

10^e édition

JOURNÉE GRAND PARIS

Grand Paris

2010
La consultation internationale : comment
faire métropole à l'heure de la métropolisation ?
2011
Le Grand Paris et la question métropolitaine :
Controverses, stratégies et projets

2012
Les Contrats de développement territorial (CDT) :
Instrument d'un projet d'exception – le Grand Paris –
ou d'un nouveau mode de faire, l'urbanisme de projet ?
2013
Faire la métropole
par ses réseaux

2014

Paris, Lyon, Marseille
Entre gouvernance
et projet métropolitain

2015

Le local métropolitain
Les figures du local à l'épreuve du Grand Paris

2016

Aménager le Grand Paris
Acteurs, outils et métiers face aux enjeux métropolitains

2017

Peut-on mettre le Grand Paris en plans ?
Planification et métropole

2018

Inventons la métropole
du Grand Paris :
entre nouveaux modes de
production urbaine et
défi métropolitain

**ans
après :**

et pourtant, il tourne !

Mercredi 16 janvier 2019

Amphithéâtre Bienvenüe

Bâtiment Bienvenüe



LE GRAND PARIS 10 ANS APRES : ET POURTANT IL TOURNE !

Cette dixième édition est l'occasion de faire collectivement un bilan d'étape sur une décennie d'action publique « grand-parisienne ». Si la dynamique de changement est largement engagée après presque 25 ans de statu quo, elle ne correspond en rien aux attendus du « manuel » de l'aménagement et du développement métropolitains : une gouvernance sans pilote, une absence de stratégie claire, un enchevêtrement de projets. Au-delà de l'addition des initiatives, comment appréhender et qualifier la transformation en cours ? Quelles en sont les principales avancées, les limites et les obstacles ?

Parmi les intervenants :

Pascal Auzannet
Daniel Behar
Patrick Braouezec
Daniel Canépa
Éric Cesari
Gwenaëlle d'Aboville
Frédéric Gilli
Henri Guaino

Pierre Mansat
Jean-Louis Missika
Julien Neiertz
Francis Rol-Tanguy
Pierre Simon
Martin Vanier
Pierre Veltz

Mercredi 16 janvier 2019 à 9h
Amphithéâtre Bienvenüe
Bâtiment Bienvenüe, plot A
14-20 bld Newton
Champs-sur-Marne

Compte-rendu rédigé par :

Priscillia Jorge (doctorante Université Paris-Est- Lab'Urba et au Politecnico di Milano)

Une question ?

Votre contact : Stéphanie MICHEL
stephanie.michel@u-pec.fr
01 71 40 80 30



10^{ème} édition JOURNÉE GRAND PARIS

Mercredi 16 janvier 2019

La journée s'est ouverte sur un mot d'accueil prononcé par le co-directeur de l'Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP), Marcus Zepf, qui a rappelé que cette édition des Journées du Grand Paris célébrait les 10 ans de ce cycle de conférences et de débats, dont le succès se fonde sur les partenariats construits entre monde professionnel et universitaire. Il a remercié le directeur adjoint de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF), Sébastien Chambe, de sa présence avant de saluer la capacité des organisateurs à mobiliser des experts de haut niveau qui ont contribué à faire la richesse des échanges et à installer cet évènement régulier dans le paysage du Grand Paris.

SEQUENCE INTRODUCTIVE : Quel bilan dix ans après ?

Introduction et animation : Julien Aldhuy (EUP-Lab'Urba) et Brigitte Guigou (IAU-IDF)



Comme l'ont indiqué Julien Aldhuy et Brigitte Guigou, cette 10^e édition des Journées du Grand Paris organisées chaque année par l'EUP, a été l'occasion de faire un bilan d'étape sur la construction du Grand Paris, et d'éclairer un paradoxe souligné dans l'intitulé de la journée : Grand Paris 10 après, et pourtant il tourne ! En effet, depuis ces dix dernières années, rien ne semble s'être passé comme auraient pu le prévoir les spécialistes de l'urbain, élus ou citoyens. Le Grand Paris apparaît aujourd'hui comme une gouvernance sans pilote, ou le résultat d'une juxtaposition de projets qui peinent à s'articuler, et son déficit démocratique est de plus en plus souvent dénoncé. Et pourtant le Grand Paris fonctionne bel et

bien, à en croire les coopérations, les mobilisations et les projets qui matérialisent son existence. C'est à comprendre les contradictions manifestes du processus de construction métropolitaine du Grand Paris que s'est attachée cette journée, grâce aux témoignages des différents intervenants. Celle-ci s'est articulée autour d'une séquence introductive dont le but était de faire témoigner trois acteurs ou observateurs privilégiés du Grand Paris, figures-clés engagées dans sa constitution dans la durée ; et de trois séquences organisées sous forme de tables-rondes. La première séquence interrogeait la rupture qu'aurait opéré le Grand Paris dans l'histoire longue de l'aménagement de la région Ile-de-France, en confrontant les points de vue de quatre acteurs directement impliqués dans la construction du Grand Paris entre 2000 et 2010. La seconde séquence questionnait la cohérence du projet du Grand Paris, qui apparaît plus comme une juxtaposition de différents projets ou stratégies, traduisant ainsi la cohabitation de plusieurs modèles de construction métropolitaine, en faisant réagir des élus et chercheurs sur leur lecture de ces différents référentiels. Enfin la troisième séquence portait sur la difficulté du Grand Paris à émerger comme projet collectif et son déficit démocratique, en faisant dialoguer quatre experts de la participation citoyenne.

Débat entre trois « acteurs » / « observateurs » de ces 10 dernières années :

Pierre Mansat (ancien adjoint au maire de Paris chargé de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, 2001-2014), **Pierre Veltz** (ancien président-directeur général de l'Établissement public Paris-Saclay, 2010-2015) et **Daniel Béhar** (professeur d'urbanisme à l'École d'Urbanisme de Paris, chercheur au Lab'Urba et directeur de la coopérative Acadie).

Le débat organisé entre ces trois acteurs ou observateurs, membres d'une génération de pionniers du Grand Paris avait pour but de resituer leurs trajectoires dans le processus de construction métropolitaine, tout en en dégagant les moments décisifs et les inflexions. Si le lancement du projet Grand Paris par le l'Etat a marqué un tournant dans la construction métropolitaine dans la région parisienne en 2007-2008, il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans le long terme. Si différentes initiatives ont été lancées dans les années 90, la volonté du Maire de Paris avait également permis de lancer dès le début des années 2000 une démarche de coopération entre les communes franciliennes. S'il a eu le mérite de remettre à l'agenda le sujet du développement métropolitain de l'agglomération parisienne, le projet du Grand Paris a ensuite connu diverses inflexions dans le jeu des stratégies, divergentes et parfois opposées, des différents acteurs politiques.



Dans un premier temps, **Pierre Mansat** a tenu à rappeler que le processus de construction du Grand Paris avait débuté bien avant le discours de N. Sarkozy, alors Président de la République sur le sujet en 2008 et qu'il s'inscrivait dans une période plus longue que ces dix dernières années. Selon lui, ce projet, qui chemine depuis la fin du 19^{ème} siècle, s'est manifesté à diverses reprises, comme en attestent le Livre Blanc de la Région Ile-de-France (DREIA) en 1990 ou le mouvement Banlieue 89. Il est ensuite revenu sur sa propre implication dans le projet en évoquant la responsabilité que lui a confié le Maire de Paris en 2001. Le but de sa mission était alors d'amorcer un dialogue politique entre la capitale et les collectivités territoriales d'Ile-de-France, de mettre en place des projets pour favoriser les relations entre Paris et les communes voisines, et d'engager à terme la réflexion sur la création d'un gouvernement démocratique pour la métropole. Cette initiative a conduit en 2005 à la création de la Conférence Métropolitaine qui fonctionnait sur un mode horizontal en réunissant des maires de tous bords politiques et s'appuyait sur l'expertise de chercheurs et praticiens. Cette démarche de coopération souhaitée par le Maire de Paris d'alors, Bertrand

Delanoë, traduisait symboliquement le renoncement de la Ville de Paris à sa posture hégémonique, ainsi qu'une volonté de dépasser le morcellement administratif de la région pour affronter les défis de la globalisation, un défi qui reste encore selon lui l'un des grands impensés du Grand Paris. Il a toutefois reconnu que l'intervention de N. Sarkozy et de son secrétaire d'Etat à la région-capitale, C. Blanc, avait joué un rôle considérable dans l'accélération du processus de construction du Grand Paris – une appellation que Bertrand Delanoë avait quant à lui défendu d'utiliser par crainte de l'effet de domination qu'elle véhicule. Il a toutefois exprimé son regret quant au retrait de l'Etat en 2006 du syndicat des transports d'Ile-de-France et au refus de B. Delanoë d'assumer le leadership de la métropole, ce qui aurait selon lui considérablement changé la situation actuelle. Enfin, il a insisté sur ce qu'il considère comme le défi prioritaire que doit relever la métropole, celui des inégalités sociales. Affirmant que la métropole ne pourra pas rayonner de manière positive tant qu'elle connaîtra des situations d'inégalités aussi criantes, il a ainsi posé la question de la réforme des ressources financières des collectivités et de la création d'un fonds métropolitain.

Pierre Veltz a ensuite relaté la manière dont il avait été invité à participer à la construction du Grand Paris par le secrétaire d'Etat à la région-capitale en 2008, et sa participation au jury de la Consultation pour le « Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », au cours duquel est apparue

un grand décalage entre les propositions des architectes, notamment en termes de transport, et la vision de C. Blanc. Ce serait après cette consultation lancée par l'Etat, qui avait bien conscience du fait que l'Ile-de-France représente un enjeu pour le pays tout entier, que l'usage du terme Grand Paris a commencé à être approprié et à se diffuser. Ce qui, pour lui, a néanmoins marqué un tournant dans la construction du Grand Paris c'est bien l'idée forte de nouvelle ossature des transports en commun en Ile-de-France portée par C. Blanc, le Grand Paris Express (GPE). Il relate que si ce projet de rocade ferroviaire fait aujourd'hui consensus, elle n'a pourtant pas été bien reçue au début. Il a également évoqué l'idée des clusters, également portée par C. Blanc, qui a selon lui eu le mérite de mettre les territoires concernés (Plateau de Saclay, Cité Descartes, etc.) en mouvement. Pierre Veltz est ensuite revenu sur les épisodes suivants, l'opposition entre C. Blanc et Jean-Paul Huchon, alors Président de la région Ile-de-France, et les amendements que le projet a connu, avant de faire remarquer que c'était le seul projet fort du Grand Paris qui ait fini par se réaliser. Il a ainsi défendu l'idée que C. Blanc et N. Sarkozy ont amené une rupture dans l'histoire longue de la construction du Grand Paris. Affirmant toutefois que la Métropole du Grand Paris (MGP) était à son sens une absurdité, il a souligné la nécessité de procéder à une véritable réforme de la gouvernance en Ile-de-France où l'Etat n'est selon lui pas assez fort et les compétences des communes en termes d'aménagement leur permettent de bloquer la réalisation de projet ambitieux. Il considère par ailleurs que le système de coopérations à géométrie variable que certains préconisent n'offrirait pas les conditions nécessaires pour la mise en place d'un système de redistribution efficace des ressources, et in fine l'équité au sein des territoires du Grand Paris.



Daniel Béhar, qui orchestre les Journées du Grand Paris depuis leur lancement, se définit quant à lui plus comme un observateur du Grand Paris, un observateur qui a toutefois été impliqué de diverses manières dans l'institutionnalisation du projet Grand Paris. Il a en effet participé à différentes études commandées par l'Etat sur des questions de planification et les effets de la métropolisation sur les territoires. Il a également été amené à travailler avec les départements qui, comme les Hauts-de-Seine, l'Essonne ou le Val de Marne, se sont saisis, suite à la décentralisation, des questions d'aménagement du territoire. Il a participé aux groupes de réflexion lancés par Pierre Mansat et l'ancien Maire de Paris dans les années 90 et 2000, et il a été membre de l'une des équipes de la consultation du « Grand Pari(s) ». Enfin, il a été porte-parole de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP). Daniel Béhar a avant tout tenu à rappeler que, 10 ans en arrière, le fait métropolitain n'était pas au centre des débats dans la région parisienne, alors que dans le même temps et de

manière paradoxale, des agglomérations comme Nantes ou Angers s'étaient déjà depuis longtemps emparées du sujet. Pour rendre compte des enjeux du projet du Grand Paris, il s'agit alors selon lui de mettre l'accent sur deux mots : la région-capitale qui traduit le statut singulier de la métropole parisienne ainsi que le rôle stratégique de l'Etat sur l'ensemble des sujets (logement, transport, etc.) d'aménagement dans ce territoire ; et la globalisation, qui représente à son sens la principale bataille à mener par le Grand Paris. Il a ensuite invité à s'interroger sur les formes de gouvernance possibles de la métropole parisienne en mettant en question la pertinence d'une unicité de commandement et la nécessité d'un homme providentiel comme aurait pu l'être C. Blanc, sur le modèle d'Hausmann ou de Delouvrier. Revenant enfin sur le paradoxe apparent du Grand Paris, qui malgré l'absence de référentiel commun ou de projet unique, lui apparaît comme une mutation à l'œuvre, il a plaidé pour une révision des grilles de lecture du fait métropolitain, notamment sur la question des inégalités.

1ère SEQUENCE : Le Grand Paris, une rupture en trompe l'œil ?

Introduction et animation : Clément Orillard (EUP - Lab'Urba) et Anne Pétilot (EUP)

En introduction, la présentation de Clément Orillard a permis de replacer le projet du Grand Paris dans le temps long. Si son origine est souvent liée au discours de N. Sarkozy à Roissy en 2007, il a fait remarquer que les réflexions avaient émergé bien avant. En témoignent notamment le mouvement Banlieue 89 sur la transformation de la banlieue en véritable ville, l'identification de la zone centrale à gouverner dans le Livre Blanc de l'Ile-de-France en 1990, les liaisons de banlieue à banlieue (projet Orbitale) ou les centres d'envergure européenne déjà présents dans le Schéma directeur de 1994. Ces thématiques, qui seraient ainsi simplement resurgies dans le discours du Président de la République, s'inscrivaient déjà par ailleurs dans des projets variés : le travail sur la Charte de l'An 2000 des Hauts-de-Seine, les réflexions sur l'avenir de l'Ile-de-France menées par la DREIF et son projet spécifique pour la zone dense, le projet de rocade de la RATP lancé dès 2006 avec les acteurs locaux, la contribution des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région au SDRIF qui propose la structuration de l'agglomération autour de territoires économiques majeurs... Ce discours a néanmoins remis au premier plan la question de la gouvernance du Grand Paris, conduisant aux travaux du Comité Balladur. Entre 2008 et 2010 ces thèmes se seraient ensuite cristallisés dans trois projets plus ou moins articulés : la consultation du « Grand Pari(s) » lancé par le Ministère de la Culture, le projet de transport associant rocade et clusters porté par C. Blanc et les Contrats de Développement Territorial (CDT) conclus directement entre l'Etat et les communes pour faire avancer les objectifs en termes de logement. Au vu de ces constats, les animateurs de cette première séquence, Clément Orillard et Anne Pétilot, ont invité les participants à interroger collectivement la façon dont s'est construite la réémergence de ces thèmes, la performativité de ces sujets en termes d'aménagement, et les objectifs poursuivis par le projet métropolitain.

Table-ronde :

Pascal Auzannet (ancien responsable de la mission de préfiguration du Grand Paris Express, 2009-2010), **Daniel Canépa** (ancien préfet de la région Ile-de-France, 2008-2012), **Francis Rol-Tanguy** (ancien directeur régional de l'Equipement, 2004-2007 et ancien directeur de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, 2008-2012) et **Pierre Simon** (ancien président de la Chambre de commerce de Paris Ile-de-France, 2004-2010).

.....
• Si le projet Grand Paris peut apparaître comme une agrégation de projets et de stratégies •
• préexistantes, les participants, qui ont été impliqués par leurs fonctions respectives dans l'élaboration •
• des différents volets de ce projet, ont montré en quoi il constitue une rupture dans l'aménagement de •
• la région-capitale. Les nouvelles modalités d'action sur le territoire mises en place et leurs résultats •
• montrent en effet que les enjeux de l'aménagement métropolitain se situent aujourd'hui dans la •
• co-construction entre une multitude d'acteurs publics et parfois privés. A ce titre, le fait que la •
• consultation du « Grand Pari(s) » n'ait pas mené au choix d'une équipe lauréate, mais aussi l'évolution •
• du tracé du Grand Paris Express, qui résulte de la convergence de différents projets de rocade, ou •
• encore le lancement de Contrat de développement territorial, accords spécifiques entre l'Etat et •
• les communes pour le développement de projets locaux autour des gares, sont évocateurs. Cette •
• discussion a ainsi conduit à s'interroger en arrière-plan sur la gouvernance de la région-capitale et •
• à amorcer une réflexion sur l'efficacité, questionnable et questionnée, du modèle porté par la MGP. •
.....

Pascal Auzannet est revenu sur la période qui a précédé le lancement du projet, une période où ont émergé de nombreuses réflexions mais marquée par l'absence de l'Etat. Il a expliqué que la RATP, qui se cherchait un projet fédérateur, s'était également invitée dans le débat au moment de la révision du SDRIF. Tirant l'enseignement de l'échec d'Orbitale dans les années 1990, le projet qu'elle a présenté, Métrophérique, s'appuyait alors sur un argumentaire renforcé en termes d'aménagement urbain. Il a ensuite relaté la façon dont la RATP avait travaillé de concert avec le STIF pour convaincre les élus territoire par territoire, ainsi que le lobbying qu'elle avait effectué auprès de l'Etat et qui a conduit N. Sarkozy à intégrer le projet dans ses discours « fondateurs » de 2007 et de 2009, alors que dans le même temps, le Président de la région Ile-de-France lançait un projet concurrent, Arc Express. Questionné sur la valeur ajoutée du plan Blanc, Pascal Auzannet a expliqué que le projet de

GPE, bien plus étendu (130 km) que celui de la RATP (50 km), s'appuyait sur le soutien de quelques maires stratégiques. Il a également expliqué l'incapacité de C. Blanc à travailler avec la Région. Son manque de confiance dans les services de l'Etat l'avaient conduit à développer une méthode du secret particulièrement efficace. N'entendant rendre compte, comme Delouvrier en son temps, que devant le Président de la République, c'est dans cette perspective qu'il aurait créé avec la RATP, maison qu'il connaissait parfaitement de par ses anciennes fonctions, la mission de préfiguration du GPE. Soumis ensuite au débat public le tracé du GPE s'est encore étendu par la fusion du projet de C. Blanc et de celui de la région (175 km). Mais ce ne serait qu'à la suite de la démission de C. Blanc, qui a laissé le dossier entre les mains du Ministre de la ville Maurice Leroy, que le dialogue aurait finalement pu être renoué avec la Région, aboutissant à un accord en 2011 sur la construction d'un réseau de rocade de 200 km de long. Pascal Auzannet a ainsi mis en avant la rapidité du processus de décision publique qui s'est déroulé entre 2009 et 2011. Il a conclu que, bien que les financements et le calendrier aient depuis été révisés, et en dépit du manque de soutien des gouvernements qui ont succédé, c'est l'ancrage territorial que le GPE aurait acquis au cours de ces différentes étapes et notamment grâce au débat public, qui aurait permis la pérennité de ce projet-phare du Grand Paris.



Etant donné la décroissance démographique de l'Île-de-France dans les années 1990 qui justifiait le développement du tramway, Francis Rol-Tanguy a confirmé le fait que la région n'adhérait pas avant 2007 au concept d'un système de rocades qui viendrait boucler le réseau de transport francilien. Il a expliqué que ce qui avait selon lui changé la donne en 2007-2008 était bien la prise en charge politique du dossier Grand Paris, qui jusque-là n'apparaissait que dans les schémas et les plans, par N. Sarkozy et C. Blanc. Il a par ailleurs invité à renouveler les dispositifs de gouvernance de la métropole pour les adapter à la situation actuelle fortement marquée par la décentralisation. Selon lui, la création de la MGP a plutôt constitué en effet un moment de rupture dans la construction métropolitaine dans le sens où elle aurait conduit à instaurer par ses limites l'existence de deux territoires distincts, celui de la zone dense et celui de la grande couronne. Interrogé au sujet de la consultation du « Grand Pari(s) », il a admis qu'au-delà d'un simple coup politique, elle aurait permis de remettre sur la table toutes les idées et concepts de la planification francilienne des décennies passées. Mais il a déploré le fait que même avec la création de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), l'ensemble des acteurs n'aient pas réussi à faire vivre collectivement la vision portée par cette consultation. Selon lui, le fait qu'aucune équipe lauréate n'ait été choisie exprime bien les enjeux de l'époque actuelle, où les choix d'un homme providentiel ou de l'Etat ne peuvent plus s'imposer et où les décisions doivent être prises collectivement. Reconnaisant qu'en dépit des tensions et des chemins détournés quelque chose d'important avait émergé de ce long processus, il a toutefois dénoncé le fait que les entreprises, comme la RATP, prennent de plus en plus d'importance dans la prise de décision publique à mesure que l'Etat perd son pouvoir. Le fait notamment que la SNCF, qui gère l'essentiel des transports en grande couronne et les relations avec les régions voisines, n'ait pas été intégrée à la réflexion sur le GPE constitue effectivement pour lui une erreur majeure à l'heure où le futur de la métropole se joue de plus en plus à l'échelle du Grand Bassin Parisien. Cette réflexion l'a ainsi amené à conclure en plaidant pour des métropoles qui ne s'enferment pas sur elles-mêmes mais se développent en bénéficiant aux territoires qu'elles irriguent et qui les servent.

Daniel Canépa a fait état de ce qui l'a marqué au moment de sa prise de fonction en tant que Préfet de la région en 2008 : la nouvelle position de la Ville de Paris développée par B. Delanoë, l'absence de vision commune pour l'agglomération, les réflexions sur le Métrophérique menées par la RATP, et la création d'un secrétariat d'Etat chargé de la région-capitale. Amené à intervenir dans les réflexions

menées par le Comité Balladur, il s'est vu confier le sujet de l'organisation spécifique de l'Ile-de-France. Sa proposition visait à regrouper de nouveau les anciens départements de la Seine sous la forme d'une collectivité territoriale à statut spécial. Cette solution qui simplifiait considérablement l'organisation administrative, aurait permis selon lui de répondre aux besoins quotidiens des habitants au moyen d'un budget unique et d'une intégration au niveau fiscal. Il a alors relaté la façon dont cette proposition avait été unanimement rejetée, N. Sarkozy ayant également exprimé son souhait que la priorité soit accordée à la construction d'un projet métropolitain avant d'engager la discussion institutionnelle. Interrogé sur le rôle qu'ont joué C. Blanc et son équipe, Daniel Canépa a qualifié cette approche de « bulldozer », une approche qui était, selon lui, nécessaire pour faire avancer la réflexion. Il a tout de même indiqué que l'engagement du Président de la République sur le sujet, et qu'une continuité dans le suivi du projet étaient néanmoins tout aussi indispensables. Il a ensuite expliqué que la vision de C. Blanc, auquel s'est ajouté l'objectif des 70 000 logements par an, avait servi de nouveau cap. La méthode de travail sans texte qu'elle a amené à adopter est caractéristique des CDT qui ont permis de réunir de manière « informelle » différents acteurs autour d'un projet de gare. Selon lui les CDT auraient pu constituer les bases structurelles d'une véritable intercommunalité de projet s'ils avaient bénéficié du suivi nécessaire. Au sujet de la cohérence entre les différents projets de transport, Daniel Canépa a affirmé que le débat public autour du GPE, qu'il qualifié de grand succès, avait permis de normaliser les relations entre l'Etat et la Région Ile-de-France. Il a conclu en exprimant ses regrets au sujet du départ de M. Leroy – qui a joué à son sens un rôle central, ainsi que l'oubli que constitue pour lui l'absence de l'axe de la Seine dans le projet, qui aurait permis de doter la capitale d'un véritable port d'envergure métropolitaine.

Quant à lui, **Pierre Simon** a reconnu le rôle fondamental de P. Mansat dans l'émergence du projet métropolitain après des années d'études et d'actions dispersées. Selon lui, deux évènements importants ont marqué le développement de la région parisienne dans les années 1960, la vision portée par Delouvrier, et le projet de la DATAR dont l'objectif était de freiner le développement de la région-capitale. Selon lui, ce dernier projet qui s'opposait à l'inexorable mouvement de métropolisation mondiale était une erreur car il considère que le développement de la métropole ne peut se faire contre les régions. Il a par la suite évoqué le concept des pôles de compétitivité développée par la DATAR entre 2002 et 2004, qui tendait, dans un mouvement inverse, à favoriser un développement régional multipolaire et a été repris par C. Blanc. Pierre Simon a exprimé son regret sur le fait que le dossier ait été pris en otage dans la relation entre C. Blanc et J.-P. Huchon, et qui aurait à son sens considérablement ralenti le projet du Grand Paris. Affirmant que la région-capitale était une locomotive pour l'ensemble du pays et que les métropoles étaient le terrain de l'innovation, il a plaidé pour un développement multipolaire de l'Ile-de-France qui lui permettait de tirer le reste de la France en générant un enrichissement au niveau national. Cela justifie à son sens que l'Etat y joue un rôle de premier ordre, comme dans toutes les capitales du monde.

Les échanges avec la salle ont amené à faire le constat d'un essoufflement de la pensée métropolitaine depuis quelques années avec la focalisation sur les débats institutionnels et la mise en marche de divers projets, à questionner la manière de construire une structure métropolitaine maître de son budget et capable de mettre en place un mécanisme de redistribution efficace, mais aussi à interroger la nouveauté du projet Grand Paris dans la mesure où celui-ci se serait construit sur un ensemble d'idées préexistantes. Les questions soulevées par le public ont amené Pierre Simon à réaffirmer le fait que selon lui la vision de C. Blanc aurait permis de mettre en cohérence les projets existants pour accélérer le développement économique de la région-capitale, tout en mettant en avant les effets positifs et peu visibles du projet qui aurait incité à limiter le fonctionnement en silo en amorçant un dialogue entre des acteurs de territoires auparavant en concurrence. L'ensemble des intervenants s'est par ailleurs accordé sur le fait que le périmètre et le modèle de fonctionnement de la MGP n'étaient pas ceux qu'il faudrait pour soutenir le projet du Grand Paris au niveau mondial, tant du point de vue de la question du logement que de celui de l'intégration des pôles économiques franciliens. Daniel Canépa a regretté l'absence d'un équivalent à la Charte d'Athènes pour le Grand Paris. Et Francis Rol Tanguy a conclu la séquence en expliquant que le problème de gouvernance du Grand Paris et de l'absence de « vision » était à resituer dans une crise de système beaucoup plus large et générique.

2e SEQUENCE : Le Grand Paris ou l'impossible convergence de trois modèles ?

Introduction et animation : Daniel Béhar (EUP - Lab'Urba)

Cette séquence visait à interroger le projet du Grand Paris et les différents modèles de développement sur lequel il se fonde, pour comprendre quel est le moteur des transformations actuelles. En introduction, Daniel Béhar a présenté les résultats d'une réflexion menée par les chercheurs de l'EUP, offrant une lecture du processus de la construction métropolitaine parisienne. L'hypothèse est que le Grand Paris s'appuierait non pas sur un projet mais sur trois projets qui font appel à des référentiels et des logiques d'action très différents. On trouverait les prémisses de ces trois représentations dans l'élaboration du SDRIF dans les années 2000 : le projet des faisceaux porté par l'Etat, celui de l'affirmation de la zone dense soutenu par la Ville de Paris et celui du rééquilibrage à l'Est défendu par les élus de la Région. Ce conflit des représentations serait révélateur de l'impossibilité de créer un projet commun dans la décentralisation. C'est face à cet impossible compromis que l'Etat se serait fortement réengagé dans la discussion en proposant avec le Grand Paris une représentation disruptive mais consensuelle, derrière laquelle les trois modèles réapparaissent reformulés. Le premier modèle s'appuierait sur l'idée de faire Paris en plus grand pour effacer la distinction entre Paris et la banlieue, il suppose la mise en place d'une gouvernance intégrée. Le second modèle aurait pour objectif de mettre Paris à la hauteur des métropoles mondiales au moyen de politiques de compétitivité et de redistribution, il porte une vision de la métropole stratège avec une gouvernance réduite à des fonctions stratégiques. Enfin le troisième modèle, qui monte en puissance ces dernières années, défendrait l'idée d'une métropole système qui s'organiserait autour d'un fonctionnement en réseau entre les divers acteurs métropolitains. Si les années 2007-2009 ont marqué une rupture, avec l'affichage du terme Grand Paris, les intentions stratégiques semblent ainsi résister. La focalisation sur le GPE serait en effet symptomatique de cette cohabitation dans le sens où il constituerait l'unique projet où convergent les trois modèles. Il s'agit alors de savoir si les intervenants se retrouvent dans cette grille de lecture et quel modèle ils défendent. La question est de savoir de quelle manière ils interagissent et comment faire démarche de projet à partir de ces trois référentiels.

Table-ronde :

Patrick Braouezec (président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune), **Jean-Louis Missika** (adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris) et **Martine Drozd** (chargée de recherche CNRS au LATTIS et enseignante à l'Ecole d'Urbanisme de Paris).

Les intervenants ont été amenés à réagir sur les différents modèles de construction métropolitaine qui cohabitent de manière implicite au sein du projet du Grand Paris, à exprimer leur point de vue concernant la structure institutionnelle actuelle de la métropole et à évoquer le modèle qu'ils portent pour le développement métropolitain du territoire. Défendant le modèle d'une métropole système, ils ont unanimement défendu l'idée d'une gouvernance construite autour d'un réseau d'acteurs et de projets de coopération. La présentation du cas du Grand Londres, qui incarne le référentiel de la métropole compétitive poussé à son extrême, a par ailleurs confirmé cette position en faveur d'un modèle de gouvernance partagée, le seul qui pourrait selon eux permettre de réduire les inégalités socio-territoriales au sein de l'agglomération.

Jean-Louis Missika a expliqué que selon lui il n'existerait dans les faits que deux référentiels possibles, le modèle de la métropole compétitive n'étant en réalité que le résultat d'une dynamique économique qui s'impose par elle-même. Selon ce point de vue, la logique de la métropole élargie et celle de la métropole en réseau ne seraient que des tentatives de gérer ce phénomène. Bien qu'il reconnaisse un clivage politique dans la position des élus face à la métropolisation, il considère qu'il faut accompagner et tirer avantage de la métropolisation pour accroître la richesse, tout en évitant que les inégalités deviennent insupportables et les différences entre les territoires scandaleuses. Il existerait donc selon lui deux manières de voir les choses : la gouvernance intégrée et surplombante ; et la métropole plate-forme et partagée. S'il a reconnu les actes forts de la MGP, il insiste sur le fait qu'elle n'a pas la bonne structure institutionnelle. Face au déficit de coopération qui affaiblit

le Grand Paris, il préconise une métropole plate-forme dans laquelle toutes les parties prenantes, incluant institutions, associations, groupes privés et la société civile, doivent participer. Il constate en effet un phénomène de coupure entre la métropole et son territoire de relation naturelle et bien que de nouveaux mouvements (économie circulaire, circuits-courts, etc.) apparaissent, le modèle de la métropole en réseau est selon lui le seul modèle de possible pour maîtriser la globalisation et reconstruire les liens sociaux entre villes moyennes, métropoles nationales et villes-mondes. Affirmant que de nombreux experts établissent qu'une gouvernance efficace permettrait de créer de la richesse tout en réduisant les inégalités, il plaide à la fois pour une conférence entre les parties prenantes et pour une définition souple de la métropole. Dans sa vision, cela exigerait des solutions radicales comme la fusion des structures de gouvernance, la transformation des syndicats actuels en agences métropolitaines pour gérer les grands services urbains, et une fiscalité unique rassemblée dans un fond unique piloté par la gouvernance des territoires qui jouerait le rôle que ne remplit pas aujourd'hui le mécanisme de péréquation. Ce fond permettrait alors d'utiliser les grands projets métropolitains pour corriger les fractures territoriales créées par les frontières physiques et administratives. Cette métropole plate-forme permettrait ainsi de mettre en place des politiques territoriales fines et adaptées.



Patrick Braouezec s'est également reconnu dans le troisième modèle, mais il a néanmoins identifié des nuances avec la vision du premier intervenant. Si la métropolisation a effectivement un côté inéluctable, il considère qu'il est nécessaire de développer aujourd'hui une réflexion sur le modèle de croissance qui prévaut partout dans le monde et

montre son incapacité à relever les défis environnementaux et sociaux contemporains. Il préconise pour sa part la méthode qu'il appelle des 4P (Partenariats Public-Privé-Population) pour mettre en place un Projet Partagé, indispensable au fonctionnement métropolitain. Il défend l'idée d'un nouveau modèle de métropole construit sur la base de l'inclusion et non de la ségrégation, qui passe par un Grand Paris polycentrique, respectueux de l'histoire et des spécificités des territoires. Le schéma du GPE pourrait selon lui être le moyen de créer de nouvelles centralités sur lesquelles construire le Grand Paris. Patrick Braouezec est ensuite rapidement revenu sur les échanges qu'il avait eu avec C. Blanc au sujet de la création d'un cluster des industries de la création en Seine-Saint-Denis, qui s'était soldé par la signature d'un CDT. Faisant le constat d'une métropole très velléitaire, il a avancé que l'intercommunalité actuelle n'avait pas de sens de par la différence de poids entre les différentes communes qui la composent, et défendu l'idée d'une métropole réunie autour de projets, une forme de compromis entre la métropole stratège et la métropole réseau, dont le périmètre évoluerait en fonction des compétences et des territoires. Il a par ailleurs expliqué que la création de la MGP, bien qu'elle ait permis de nouvelles alliances inter-territoires, avait aussi eu un effet négatif en interrompant toutes les coopérations engagées avec les territoires limitrophes situés en dehors de son périmètre. Bien que le Grand Paris, avec notamment l'appel à projet « Inventons le Grand Paris » ait permis de dynamiser certains projets, ce constat le conduit donc à établir un bilan mitigé. En outre, il n'est pas convaincu de l'efficacité d'un mécanisme de redistribution provenant d'une entité unique et soutient plutôt l'idée selon laquelle il faut donner les moyens aux territoires de se développer, ce qui selon lui implique un fort engagement de l'Etat et de la Région dans l'application des politiques de droit commun. Car il a expliqué que si le territoire de Plaine Commune accueillait une population modeste, c'était un territoire dynamique qui paradoxalement était disqualifié et dévalorisé par le manque de moyens pour développer des politiques sociales qui répondent aux besoins de la population. Il a également mis en évidence les enjeux fonciers considérables que portent le GPE, et la nécessité de pouvoir les réguler pour garantir le droit à la ville pour tous au sein du Grand Paris.

Invitée à présenter le cas du Grand Londres, qui selon la grille de lecture proposée, constituerait le modèle par excellence de la métropole stratège, **Martine Drozd** a montré comment le référentiel de la mondialisation s'y incarnait dans les pratiques d'aménagement. Dans le Grand Londres, qui bénéficie d'une forte légitimité politique mais dispose d'une faible capacité d'intervention sur le

territoire, le modèle qui faisait jusqu'à récemment encore consensus s'appuie sur la volonté d'attirer des investissements immobiliers. Poussé à tous les niveaux, il aurait selon elle conduit à une hyper-fragmentation des politiques urbaines. Martine Drozd a ensuite présenté trois exemples pour illustrer cette mobilisation des acteurs publics dans cette stratégie. Le premier, au niveau national, est la création du DIT (Department for International Trades), ministère nouvellement créé après le vote en faveur du Brexit, chargé de faciliter l'investissement international dans infrastructures et projets urbains dans l'ensemble du pays. Dans le Grand Londres, territoire d'investissement prioritaire, le DIT a ainsi engagé un important travail de marketing territorial allant jusqu'à proposer une vingtaine de sites et de projets prioritaires de renouvellement urbain correspondant aux attentes des investisseurs internationaux. Au niveau métropolitain, elle a cité les exemples de Crossrail, le nouveau projet de transport du Grand Londres dont le tracé transversal est utilisé comme outil d'articulation des marchés immobiliers, et de Battersea dont la programmation urbaine a été totalement adaptée aux demandes des investisseurs et aux dynamiques des marchés immobiliers. Au niveau local, on pourrait selon elle observer les mêmes logiques à travers l'exemple des plateformes de rencontre sans médiation par les acteurs institutionnels, entre investisseurs et collectivités territoriales, qui conduiraient à une co-production de l'offre programmatique adaptée aux investisseurs. Dans ces exemples, l'action publique devient une instance coordinatrice des micromarchés immobiliers qui permettent de capter l'investissement mais ne répondent pas nécessairement aux besoins du territoire. Martine Drozd a signalé que des critiques contre ce modèle d'urbanisme commencent à émerger et que l'on voit apparaître le retour d'un référentiel territorial qui se rapprocherait plus des modèles proposés par les intervenants précédents.

Réagissant à cette dernière intervention, Jean-Louis Missika et Patrick Braouezec se sont accordés sur le fait que le modèle du Grand Londres, qui est tant cité comme modèle à imiter mais dont la gouvernance est tant fragmentée et le niveau d'inégalités socio-territoriales si élevé, représentait en réalité le parfait contre-exemple de ce qu'ils souhaitaient pour le Grand Paris.

Différents sujets ont ensuite été soulevés au cours des échanges avec la salle, comme notamment la rupture qu'opère la mondialisation dans la relation entre les territoires centraux et la périphérie et la nécessité, pour éviter de se diriger comme Londres vers un modèle de métropole en sablier, de construire une gouvernance fluide et partagée entre les différentes parties de la métropole. Les avantages du mille-feuille institutionnel français ont également été mis en avant par comparaison avec les cas de Londres et de New York, où la construction de logement, notamment sociaux, est bien inférieure à celui de la région parisienne, en raison de l'action conjointe de l'Etat, de la région, de la MGP et des communes. Enfin le rôle de la MGP dans la lutte contre le réchauffement climatique a été questionné. Ces questions ont conduit Jean-Louis Missika à évoquer la dimension environnementale de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », le capital agricole historique de la métropole parisienne ou à présenter des initiatives exemplaires nées du programme FAIRE porté par le Pavillon de l'Arsenal. Patrick Braouezec est quant à lui revenu sur la question de la reconversion des sites olympiques sur son territoire et a insisté sur la nécessaire rupture avec les logiques financière qui s'imposent dans le développement de la métropole en s'insurgeant contre la réalisation de projets comme Europa City ou CDG Express.

3e SEQUENCE : Le Grand Paris, un impensé politique ?

Introduction et animation : Hélène Dang Vu (EUP-Lab'Urba) et Aurélien Delpirou (EUP-Lab'Urba)

La dernière table-ronde de la journée s'articulait sur les deux questionnements exposés par Hélène Dang Vu : Peut-on considérer le Grand Paris comme un fait politique ? Quelle est la place des habitants et plus généralement des usagers de la ville, les citoyens, dans les projets du Grand Paris ? Elle a en effet mis en avant deux enjeux de la construction métropolitaine : le premier se situe dans la fabrication d'un dessein politique pour le Grand Paris et le second dans l'appropriation territoriale de ce projet par les populations. Aurélien Delpirou a également évoqué l'évolution des représentations habitantes par rapport au Grand Paris. Il a en outre proposé de discuter des sujets de la participation et de la représentativité qui apparaissent en filigrane derrière la question démocratique, et des dispositifs de concertation expérimentés dans le Grand Paris, au-delà du débat public sur le GPE qui, bien que précédemment présenté comme une grande réussite, soit néanmoins resté dans un cadre législatif très normé et contraint.

Table-ronde :

Frédéric Gilli (enseignant à l'Ecole urbaine de Sciences Po et directeur associé de l'agence Grand Public), **Julien Neiertz** (délégué général de l'association Métropop'), **Gwenaëlle d'Aboville** (directrice de mission et associée de l'agence Ville ouverte) et **Martin Vanier** (Professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris, chercheur au Lab'Urba).

Les intervenants ont été invités à s'exprimer sur les obstacles que rencontre le Grand Paris pour émerger comme projet collectif. Revenant sur les modalités de sa construction, ils ont ainsi évoqué la question institutionnelle, indiquant que la structure de la MGP ne semblait pas permettre, en l'état actuel, de faire de la métropole un espace politique. Ils ont également mis en avant l'inadaptation de l'appareillage démocratique existant aux enjeux contemporains, le manque de volonté politique qui empêche de mettre en place des espaces de débat ouverts à tous les types d'acteurs et à tous les sujets, la volonté exprimée par les individus métropolitains de participer aux décisions concernant le développement territorial, ainsi que la difficulté à faire émerger une conscience politique à l'échelle de la métropole.

Martin Vanier a insisté sur le fait que la question de la gouvernance et de l'institution était essentielle pour penser la construction politique du Grand Paris. Mettant en avant l'opposition traditionnelle entre gouvernement et gouvernance, il a tenu à indiquer qu'à son sens la gouvernance en réseau ne s'opposait pas à la gouvernance intégrée mais qu'au contraire cette dernière était la condition d'une gouvernance partagée. Si un périmètre est en effet nécessaire à la redistribution fiscale, celui-ci peut être dépassé pour construire des projets interterritoriaux. Pour lui, le fédéralisme pourrait constituer une voie de réflexion permettant d'associer les deux systèmes de gouvernance. Dénonçant par ailleurs la tentative d'appliquer le modèle dépassé de la maille territoriale à la construction métropolitaine, il a plaidé pour l'idée de faire du réseau un véritable espace politique. Dans cette perspective, le GPE, qui est un objet technique devient également un espace politique. Concernant la place de l'individu métropolitain dans la construction du Grand Paris, un sujet qui est selon lui lié à celui de l'institutionnalisation, il a appelé à voir la métropole comme la base potentielle d'un nouveau dessein politique, qui pourrait permettre de donner les moyens aux citoyens de s'émanciper et d'institutionnaliser le droit conquis par la population. Selon lui, le défi majeur de la métropole est toutefois de construire un dessein politique partagé dans un contexte aussi divers et cosmopolite. Il l'explique par le fait que l'appareillage démocratique à partir duquel se construit la métropole (cahiers de doléances, accès au conseil municipal, etc.) ne soit plus adapté et il a de ce fait invoqué la nécessité d'inventer de nouveaux outils.



En s'appuyant sur ses expériences en termes de concertation, **Frédéric Gilli** a confirmé le fait que l'Ile-de-France apparaît aux yeux des habitants comme une région dans laquelle on vient pour s'émanciper. Pour lui, le Grand Paris existe déjà dans les pratiques et

commence à s'installer dans les représentations depuis une dizaine d'années. Pour lui l'habitant est par ailleurs inévitablement une question politique, ce qui se traduit par l'introduction de plus en plus incontournable du terme « habitant » dans l'environnement institutionnel. Il regrette néanmoins que cela s'apparente plus à une technocratie participative qu'à une véritable démocratie (participative) et que la volonté de concertation qui apparaît dans les appels d'offre soit plus une manière de servir de caution aux projets que d'inclure les populations dans la prise de décision. Interrogé sur les obstacles existants et les possibles leviers pour construire une MGP démocratique, Frédéric Gilli a invité à mettre à l'agenda de véritables questions politiques dans les instances de participation et d'arrêter de se cantonner à des questions techniques. L'enjeu se situe pour lui dans la création de scènes politiques où seraient posées les questions qui ne sont pas traitées dans les réunions publiques avec les élus ou les investisseurs. Il affirme en effet que la MGP est un fait politique dont la population ne s'est pas saisie car il n'y a simplement pas d'instances pour en discuter. Si les méthodes de participation sont aujourd'hui au point, il a dénoncé le manque de volonté des institutions et des élus qui constitue à son sens l'obstacle majeur à la construction d'un espace démocratique autour du Grand Paris. S'appuyant sur des exemples concrets d'élus qui se sont investis dans le débat public, il a conclu en affirmant qu'il ne manquait aujourd'hui que cette volonté pour répondre à ce déficit démocratique.

A partir d'interviews réalisées auprès des futurs usagers du GPE, **Gwenaëlle d'Aboville** conclut que l'individu métropolitain a une vie en réseau, une vie qui s'articule entre des lieux toujours plus lointains et nombreux. Elle a observé en effet que bien que la plupart des habitants de la région parisienne manifestent un attachement à lieu précis, ils ont des pratiques très ouvertes et sont extrêmement agile dans la mobilisation des ressources extrêmement plurielles du territoire métropolitain. Elle a insisté sur le fait que les choix résidentiels des Grands Parisiens ne sont pas uniquement le résultat de contraintes mais d'arbitrages très finement calculés en fonction de pratiques et de modes de vie différents ; et qu'en dépit de l'incompréhension qu'ils expriment autour de la question de la gouvernance ils ont une forte connaissance du Grand Paris et du GPE. L'enquête qu'elle a menée pour la Société du Grand Paris (SGP) a du moins permis de montrer que les Grands Parisiens souhaitaient participer à la réflexion, et exprimaient de vraies questions politiques. Ils se demandent par exemple si le projet GP a pour but d'attirer des investissements ou de réduire les inégalités, et ils craignent que le Grand Paris ne conduise à une uniformisation des territoires. Elle considère quant à elle que nous disposons actuellement des méthodologies nécessaires pour organiser une concertation sur ces sujets, que les lieux de débat existent partout, et que les outils classiques peuvent toujours avoir un sens s'ils sont appropriés par la population. Mais elle regrette cependant que l'on n'ose pas discuter des projets en cours d'élaboration ou que la volonté de contrôler le débat conduise à se concentrer sur des sujets extrêmement précis, contribuant ainsi à construire le déficit démocratique du Grand Paris, comme de la plupart des projets actuels.

Julien Neiertz a quant à lui expliqué que pour son association, *Metropop'*, la création du Grand Paris représentait un levier de mobilisation potentielle des acteurs de la société civile et des habitants autour des questions territoriales. Il a tenu à rappeler qu'il n'existait pas selon lui une figure unique de l'individu métropolitain, et qu'il existait d'importantes lignes de fractures sociales ou symboliques au sein de la population et dans les territoires du Grand Paris, ce qui explique qu'il y ait des individus métropolitains hyper-mobiles et d'autres hyper-sédentaires. Selon lui, l'espace démocratique métropolitain qui se construit actuellement s'appuierait essentiellement sur des initiatives portées par des institutions et des acteurs de la société civile qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre légal de la concertation. Il estime que si l'on a aujourd'hui les outils pour faire de la concertation au niveau local, l'exercice devient plus difficile quand il s'agit de créer un espace démocratique à l'échelle métropolitaine. Il a ensuite présenté l'exemple d'un travail de concertation mené par l'association dans diverses parties de la région et sur différents sujets localisés, qui a permis d'articuler, par la mise en relation des groupes d'acteurs, les enjeux locaux et métropolitains. Il reconnaît en effet que la référence politique au territoire s'exprime principalement au niveau local, éventuellement au niveau national, et que l'on observe un fort sentiment de dessaisissement du sujet à l'échelle métropolitaine. Pour lutter contre cela, il tente dans les ateliers qu'il organise, de mettre des mots sur des mécanismes complexes, ce qui est selon lui très utile quand les individus ne se sentent plus en capacité d'agir.

Les échanges avec la salle ont conduit à interroger l'incarnation de la MGP et le manque d'interlocuteurs qui permettrait de structurer un débat avec les citoyens, les pratiques de mobilité et les inégalités sociales à l'échelle métropolitaine, mais aussi les moyens de dépasser la détermination des élus à maîtriser le débat. Face à ces questions, **Frédéric Gilli** a reconnu que la volonté systématique de cloisonner la parole était en partie imputable aux professionnels du secteur qui selon lui doivent garder un certain niveau d'exigence pour favoriser les conditions d'une véritable participation dans les projets d'aménagement. Concernant les questions de mobilité, **Gwenaëlle d'Aboville** a affirmé qu'il était du rôle des pouvoirs publics de donner les meilleures conditions d'exercice de la mobilité à l'ensemble des populations indépendamment du lieu où elles vivent. **Julien Neiertz** a quant à lui expliqué qu'il ne s'agissait pas tant d'un problème d'impensé politique que d'une incapacité politique à intégrer la complexité métropolitaine dans les manières de penser l'action publique dans la coopération. S'il reconnaît qu'il y a eu dans la construction du projet du Grand Paris certaines phases où la porosité et la volonté de concertation était présente, il regrette aujourd'hui le manque de sollicitation et d'écoute qui conduit à une impasse démocratique complète. Enfin **Martin Vanier** a conclu la journée par un mot sur la nécessité de refaire dialoguer les habitants et les élus, et de dépasser les oppositions stériles qui marquent les réflexions sur l'urbain car l'urbanisme n'est autre que l'art de la dialectique.

ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS



Ecole d'Urbanisme de Paris

Cité Descartes

Batiment Bienvenüe - plot A

14-20 boulevard Newton - Champs-sur-Marne

RER A Noisy-champs

